

Vu la circulaire préfectorale n°E-2021-13 du 8 mars 2021,

Madame le Maire propose en conséquence de modifier le tableau des taxes locales 2021 comme suit :

Désignation	Rappel des taux 2020	Proposition des taux pour 2021
taxe foncière sur les propriétés bâties	17,20%	28.23%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,08%	42.08%

Le produit fiscal provisoire attendu s'établit comme suit d'après l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état 1259) :

Désignation	Taux 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit prévisionnel attendu 2021
taxe foncière sur les propriétés bâties	28.23%	6 069 000	1 713 279
taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.08%	43 400	18 263

Considérant l'estimation des bases d'imposition prévisionnelles effectuées,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

. **DIT** que la délibération n° 48-2020 du 11 décembre 2020 est annulée et remplacée par la présente délibération.

. **ADOpte** les taux d'imposition des deux taxes locales directes pour 2021 comme suit :

Désignation	Taux 2021
taxe foncière sur les propriétés bâties	28.23%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.08%

. **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour compléter et signer l'état de notification n° 1259 de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire
Catherine DI FOLCO

Le Maire
Marie-Agnès BERGER

Affiché le



